



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 juillet 2016

### Extension du périmètre de tir du loup

**(IVS).- Le Conseiller d'Etat Jacques Melly ordonne l'extension du périmètre défini pour le tir du loup de la région d'Augstbord. Le 20 juillet 2016, une attaque de loup contre des moutons sur l'alpage de Turtmantal a été annoncée au garde-chasse responsable. Bien que cet alpage soit intégralement protégé (pâturages tournants avec présence d'un berger et quatre chiens de protection de troupeaux), cinq moutons ont été tués.**

Le conseiller d'Etat Jacques Melly avait ordonné le 14 juin 2016 le tir d'un loup dans la région d'Augstbord où 50 moutons et chèvres avaient été tués entre le 6 avril et le 3 juin 2016 sur les pâturages de printemps. Force est de constater que dans le territoire du loup, les dommages s'étendent désormais des surfaces agricoles concernées jusqu'aux alpages puisque cinq moutons y ont été tués.

Une extension du périmètre de tir actuel des surfaces agricoles aux alpages occupés protégés ou ne pouvant l'être, situés dans le territoire du loup, est par conséquent nécessaire afin d'éviter dans la mesure du possible davantage de dégâts.

Les autres conditions de l'autorisation de tir du 14 juin 2016 restent inchangées.

***Personne de contact:***

***Peter Scheibler, Chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune***

***Tél. 027 606 70 05***

